



FORMATION des DIRIGEANTS



AIDE aux CLUBS LES AIDES FINANCIERES PUBLIQUES

AIDE AUX CLUBS : LES AIDES FINANCIERES PUBLIQUES

Vous avez des projets : évènements sportifs, promotion de vos activités, emploi d'un salarié pour le développement de votre club... Différents dispositifs vous permettent d'obtenir des subventions pour les mener à bien !

I - LES DISPOSITIFS DE SUBVENTIONS EXISTANTS POUR LES PROJETS SPORTIFS ASSOCIATIFS

I.1 - AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) 2023

La campagne nationale est lancée, et vous avez jusqu'au 24 Mars 2023 à 12h pour déposer vos dossiers de demandes de subvention sur votre « compte asso ».

ANS Projet sportif Fédéral

Seules les actions s'intégrant aux objectifs ci-dessous seront soutenues en fonction de leur pertinence :

1. Accéder au Rugby éducatif
2. Permettre une pratique de proximité pour toutes et tous, partout
3. Promouvoir la pratique féminine
4. Faire du Rugby un enjeu sociétal en perspective de la Coupe du Monde 2023

Le seuil minimal de la demande d'aide financière d'un dossier de subvention s'élève à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR.

Il y a, cette année, une limite de 3 projets maximum par club. [Voir courrier FFR.](#)

Suivez le guide de création du compte asso à [télécharger ici](#). Retrouvez votre code à saisir sur Compte Asso dans le document ci-joint : [codes](#)

Plus d'informations sur <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

ANS Emploi : 12 000€/an pendant 2 ou 3 ans pour l'embauche d'un CDI

Chaque association sportive doit se rapprocher du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES, soit l'ex DRDJSCS) de son département (ou de la DRAJES, Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, pour les comités départementaux et les ligues).

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/creation-emplois-jeunes-sport>

Les dispositifs peuvent changer alors n'hésitez pas à vous rendre sur: https://www.agencedusport.fr/aides-et-subsventions#Vous_etes_une_association_a_vocation_sportive

mais aussi sur: <https://www.agencedusport.fr/documentations/documents-officiels>

I.2 - IMPACT 2024

Guetter les appels à projets Impact 2024 à destination des acteurs d'intérêt général de la société civile, les associations, clubs sportifs et les collectivités, qui sortent sur: <https://generation.paris2024.org/impact-2024> ou directement sur <https://aap-impact.paris2024.org/fr>

I.3 - LES SUBVENTION DES CONSEILS REGIONAUX

Différents dispositifs sont possibles selon votre région d'appartenance :

- le financement d'équipements sportifs utilisés par votre association
- le financement de l'organisation d'une manifestation sportive
- le Pass'region pour les 15/25ans avec des aides pour le permis de conduire, le PSC1, le BAFA, le BNSSA, des réductions sur la licence sportive <https://www.sports.gouv.fr/pass-sport-une-aide-financiere-la-pratique-sportive-295>

RDV sur le site de votre conseil régional: <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cr>

TOUR D'HORIZON DE LA POLITIQUE REGIONALE ASSOCIATIVE OCCITANE

Les dispositifs de soutien à la vie associative de la région Occitanie est dévoilée ci-après :

Emplois associatifs : pas de dispositif spécifique de soutien à l'emploi associatif.

Dispositifs : Plus de 60 dispositifs, 16 appels à projets et 9 budgets participatifs pour favoriser la dynamique associative dans les territoires, au titre de nombreuses politiques publiques. Une page du site internet de la région est dédiée à l'accompagnement des associations : www.laregion.fr/-associations-

Les dispositifs classiques d'aides aux entreprises sont ouverts aux associations ayant un agrément d'entreprise d'insertion ou d'entreprise adaptée, ainsi qu'aux associations dont le compte de résultat fait apparaître au moins 50 % de recettes issues de la vente de biens ou services.

Par ailleurs, la région Occitanie s'est dotée d'un comité régional de la vie associative qui regroupe les têtes de réseaux et fédérations. C'est le lieu d'un dialogue régulier avec les représentants du monde associatif.

Pour l'Occitanie : <https://www.laregion.fr/-tous-les-appels-a-projets->

Exemple pour l'Occitanie : - **Soutien des clubs sportifs "Occitanie Sport pour tous"** Accompagne les clubs sportifs dans l'acquisition de matériels.

(Demande à faire en septembre via le compte ASSO)

Contact : le service égalités et citoyenneté met en œuvre la politique régionale vie associative aux côtés de la responsable de service et de la directrice déléguée aux solidarités et à la vie associative, Christine Vergnes, christine.vergnes@laregion.fr

Elues : Marie Piqué, vice-présidente des solidarités, des services publics, de la vie associative et du logement et Rachida Lucazeau, élue déléguée à la vie associative et à la formation des bénévoles.

I.4 - LES SUBVENTION DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Campagne d'aides départementale pour l'année en cours

Les dossiers (format papier uniquement dans l'Hérault) sont à déposer avant le 30 novembre de l'année en cours pour l'année qui suit.

Pour en savoir plus : Site de votre Conseil Départemental

Octobre/Novembre pour le Conseil Départemental de l'Hérault

[Aide aux associations - Site du Département de l'Hérault \(herault.fr\)](https://herault.fr/35-aide-aux-associations.htm)

<https://herault.fr/35-aide-aux-associations.htm>

• HERAULT SPORT

Aides à projet et intervention pour 2022

[Aides à projet et intervention pour 2021 - Site d'Hérault Sport \(herault.fr\)](https://sport.herault.fr/58-faire-une-demande-d-aide.htm)

<https://sport.herault.fr/58-faire-une-demande-d-aide.htm>

I.5 - LE PASS'SPORT

Aide à la prise de licence 2023 destinée en priorité aux publics les plus fragiles

I.6 - LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) (demande à faire en février via le compte ASSO)

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) est un dispositif financier de l'Etat de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement. Comme chaque année, un appel à projets national pour la formation des bénévoles et des notes d'orientation régionales sont publiés pour lancer la campagne 2023.

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) se décline en deux modalités de financement distinctes :

- un soutien aux associations souhaitant développer la formation de leurs bénévoles, sur : <https://www.associations.gouv.fr/fdva-formation-lancement-de-la-campagne-2023.html>
 - un soutien au fonctionnement et aux projets innovants des associations sur: <https://www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-les-appels-a-projets-2023.html>
- Plus d'informations sur : <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

I.7 - L'APPEL À PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

Sous l'autorité de chaque préfet de région, ces appels à projet concernent les projets menés dans les quartiers des villes pour leurs habitants. Les dossiers sont à déposer en début d'année civile généralement.

Exemple pour l'Occitanie : <https://www.laregion.fr/-tous-les-appels-a-projets->

I.8 - ERASMUS+ Sport

Les actions soutenues par le programme Erasmus+ dans le domaine du sport visent à promouvoir la participation du plus grand nombre aux activités physiques et sportives, l'intégrité du sport, l'amélioration de la gouvernance et la promotion de la double carrière des athlètes, l'encouragement des activités de volontariat, la tolérance et l'inclusion sociale et la contribution à la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport.

Dans ce cadre, le programme Erasmus+ apporte un soutien pédagogique et financier à deux types de projets: [les partenariats collaboratifs et les manifestations sportives européennes à but non lucratif](#)

Plus d'infos sur <https://info.erasmusplus.fr/erasmus/qu-est-ce-qu-erasmus/les-secteurs/126-sport.html>

Retrouvez les aides en ligne sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Source : <https://www.associations.gouv.fr/aides-et-territoires-la-plateforme-qui-recense-les-aides.html>

II - LES AIDES A L'EMPLOI

II.1 - LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

L'aide à l'embauche d'un contrat d'apprentissage est reconduite pour 2023 avec une aide de 6 000€ sur 12 mois. Cette voie vous permet de bénéficier également de la prise en charge, des frais de formation, du diplôme qui sera suivi par votre apprenti.

Plus d'infos sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/article/aide-2023-aux-employeurs-qui-recrutent-en-alternance>

II.2 - EMPLOI ET INSERTION: LES DIFFÉRENTS CONTRATS

voir sur le site: <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion>

et notamment:

LE DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Réservé aux demandeurs d'emploi, pour des contrats de 9 mois minimum et 20h hebdo minimum.

Plus d'informations sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/pec>

II.3 - LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/parcours-emploi-competences/article/le-contrat-unique-d-insertion-cui-dispositions-generales>

II.4 - LE PLAN 1 JEUNE 1 SOLUTION ! DU GOUVERNEMENT

Retrouvez toutes les informations sur le plan de relance sport et les aides à l'embauche d'un jeune au travers de ce dispositif sur : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/je-recrute/articles>

- Accompagner les jeunes les plus défavorisés vers les métiers du sport et de l'animation SESAME
- Rénovation énergétique des équipements sportifs
- Aides à la transformation numérique des fédérations sportives
- France ACTIVE - Les entrepreneurs engagés